



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

31-03-2016-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mars 2016

Le trente et un mars deux mille seize à dix-huit heures trente, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Etaient Excusées : Mme BERT (pouvoir à M. SALLEFRANQUE)

Secrétaire de séance élue : Mme Estelle PALIS

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOTS LOCAUX POUR L ANNEE 2016

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2016, il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite, pour la réalisation des projets 2016 et son équilibre, des rentrées fiscales de 1 260 552 €, fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

TAXES	Taux 2015 (Pour information)	BASES 2016	TAUX 2016 (Vote)	PRODUIT 2016
Habitation	6.64 %	1 021 000	6.64 %	67 794 €
Foncier Bâti	9.69 %	12 200 000	9.69 %	1 182 180 €
Foncier Non Bâti	18.89 %	56 000	18.89 %	10 578 €
TOTAL				1 260 552 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2016

Jacques CLAVÉ